Fiche d'aide au repérage dans les filières agricoles

Éditée le 23 Janvier 2023

Cette Fiche d'Aide au Repérage (FAR) a pour but de recenser des substances et agents chimiques, physiques ou biologiques parmi les plus dangereux ou les plus représentatifs de la filière **Maraichage (plein champs ou sous serre).** Ces substances/agents sont classés selon les catégories de dangers suivantes : CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction), toxique pour les organes, sensibilisant cutané, sensibilisant respiratoire, corrosion ou irritation cutanée ou engendrant des lésions oculaires graves. Cette FAR ne fait état que des substances autorisées en maraichage en date de son édition, et ne prend pas en compte les dérogations provisoires d'AMM des produits phytopharmaceutiques.

Cette FAR Agri a été rédigée sur la base de 112 évaluations du risque chimique (ERC) faites dans des entreprises de la filière Maraichage (sur la France métropolitaine entre janvier 2017 et décembre 2019) ainsi que sur la base de la connaissance de l'activité des agents de prévention de la MSA. Pour plus d'informations sur l'utilisation et la construction de cette FAR, veuillez consulter la FAR Agri 00 « Présentation des Fiches d'Aide au Repérage du régime agricole ».

Rédigée comme un outil de sensibilisation aux dangers, cette fiche ne remplace pas l'évaluation des risques chimiques. **Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.** Pour toute question sur l'évaluation du risque dans votre entreprise, contactez le service SST de votre MSA locale.

## Entretien des cultures maraichères

Cette catégorie concerne toutes les activités maraichères, que ce soit en plein champs ou en espace clos (sous serres).

L'exposition aux produits phytopharmaceutiques (PPP) peut se faire directement lors des **travaux de pulvérisation** mais également de manière indirecte lors **d'activités manuelles sur les cultures** ultérieures aux traitements. **L'exposition aux PPP peut varier selon leur mode d'application, entre une action mécanisée ou une pulvérisation manuelle (lance, pulvérisateur à dos...). Outre lors de travaux au contact des cultures, l'exposition aux produits phytopharmaceutiques peut se produire tout au long de la <b>manutention** de ces derniers (préparation de la bouillie, transfert au matériel, nettoyage des bidons...). Toute activité sur les équipements servant à l'application de produits phytopharmaceutiques, occasionne des expositions à ces derniers, que ce soit lors de la **maintenance** (changement des filtres de la cabine, des buses...) ou du **nettoyage** de l'équipement. Au-delà des substances présentes dans les produits phytopharmaceutiques, de nombreux agents sont également un danger pour les opérateurs et les personnes environnantes.

Sources d'émission	Substances/ Autres agents <sup>1</sup>	Catégories de dangers²	Probabilité de présence <sup>3</sup>	Commentaires
Produits de désherbage	Aclonifène	Cancérogène suspecté	Possible <sup>4</sup>	
		Sensibilisant cutané		
	Prosulfocarbe	Sensibilisant cutané	Possible <sup>4</sup>	
Produits fongicides	Cymoxanil	Toxique pour la reproduction suspecté	Possible <sup>4</sup>	
		Toxique pour les organes suspecté (exposition répétée)		
		Sensibilisant cutané		

Produits fongicides	Mancozèbe	Toxique pour la reproduction suspecté	Possible <sup>4</sup>	
		Sensibilisant cutané		
	Propamocarb HCl	Sensibilisant cutané	Possible <sup>4</sup>	
	Cyprodinil	Sensibilisant cutané	Possible <sup>4</sup>	
	Pyraclostrobine	Irritation cutanée	Possible <sup>4</sup>	
	Soufre	Irritation cutanée	Possible <sup>4</sup>	Application sous serre
	Bouillie Bordelaise	Lésions oculaires graves	Possible <sup>5</sup>	Mélange de sulfate de cuivre et de chaux
	Hydroxyde de cuivre	Lésions oculaires graves	Possible <sup>5</sup>	
Produits insecticides	Indoxacarbe	Toxique pour les organes avéré (exposition répétée)	Rare <sup>4</sup>	
		Sensibilisant cutané		
	Abamectine	Toxique pour la reproduction suspecté	Possible <sup>4</sup>	
		Toxique pour les organes avéré (exposition répétée)		
	Emamectine benzoate	Toxique pour les organes avéré (exposition répétée)	Possible <sup>4</sup>	
		Lésions oculaires graves		
	Silice cristalline	Cancérogène avéré Toxique pour les organes avéré (exposition unique) Sensibilisant respiratoire	Rare <sup>5</sup>	Présente à de faibles concentrations dans la terre de Diatomée.
Produits de biocontrôle	Huiles essentielles	Sensibilisant cutané Sensibilisant respiratoire	Possible <sup>4</sup>	Certains composants d'huiles essentielles sont des cancérogènes et mutagènes supposés
Fertilisation	Composés du bore	Toxique pour la reproduction supposé	Rare <sup>4</sup>	Différentes formulations : acide borique, octoborate de sodium tétrahydrate
Produits rodenticide	Bromadolione	Toxique pour la reproduction avéré	Rare <sup>4</sup>	

La dangerosité de certains produits phytopharmaceutiques est due à la présence de **co-formulants**, substances autres que les matières actives dans leur formulation. Dans certains PPP de la filière maraichage, il a été noté la présence :

- Du conservateur tel que le 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (sensibilisant cutané, lésions oculaires graves, irritation oculaire)
- Du mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (**sensibilisant cutané, corrosion cutané, lésions oculaires graves**)
- Du solvant 2-éthylhexan-1-ol (irritation cutanée)
- De l'émulsifiant dodécylbenzènesulfonate de calcium (irritation cutanée, lésions oculaires graves)

Activités	Substances/ Autres agents¹	Catégories de dangers²	Probabilité de présence³	Commentaires
Manutention de produits chimiques	Substances contenues dans les produits	Selon la substance	Certaine <sup>5</sup>	Présence lors des phases de la manutention de produits présentant un danger pour la santé (préparation de la bouillie, incorporation, nettoyage des bidons et du pulvérisateur).
Entretien des parcelles et abords (tonte, tronçonnage, pulvérisation), suivi des cultures et récolte	Substances contenues dans les produits	Selon la substance	Certaine <sup>5</sup>	Présence lors: - du nettoyage du pulvérisateur (surtout lors de pulvérisations manuelles) - d'activités manuelles au contact de végétaux - et de la manipulation de cultures traitées par des produits phytopharmaceutiques (rentrée).
	Laine de roche	Irritation cutanée Sensibilisant respiratoire	Possible <sup>5</sup>	Utilisation pour les cultures hors sol
	Poussières diverses : laine de roche, terre de diatomée	Sensibilisant respiratoire	Possible <sup>5</sup>	
	Lumière bleue	Lésions oculaires graves	Possible <sup>5</sup>	Lors de l'utilisation sous serres de lampes à LED
Conduite des engins motorisés (tracteurs, pulvérisateurs, plateformes, chariots de cultures)  Utilisation de matériels portatifs thermiques  Utilisation de	Essence sans plomb et vapeurs émises	Cancérogène et mutagène supposé  Toxique pour les organes avéré (exposition répétée)  Sensibilisant respiratoire  Sensibilisant cutané	Certaine <sup>5</sup>	Fraction variable d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont benzène
chaudière pour le chauffage sous serre	Diesel, GNR et fioul domestique et vapeurs émises	Cancérogène suspecté Toxique pour les organes suspecté (exposition répétée) Sensibilisant respiratoire	Certaine <sup>5</sup>	Fraction variable d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) hors benzène
	Gaz d'échappement des moteurs à essence	Cancérogène suspecté Toxique pour les organes avéré (exposition répétée) Sensibilisant respiratoire	Certaine <sup>5</sup>	Emis par les moteurs thermiques. Possède une fraction variable en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Présence de particules fines.

Conduite des engins motorisés (tracteurs, pulvérisateurs, plateformes, chariots de cultures)  Utilisation de matériels portatifs	des moteurs diesel	Cancérogène avéré Toxique pour les organes avéré (exposition répétée) Sensibilisant respiratoire	Certaine <sup>5</sup>	Emis par les moteurs thermiques. Possède une fraction variable en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont benzopyrène. Présence de particules fines.
thermiques Utilisation de chaudière pour le chauffage sous serre	Fumées de combustion du bois	Cancérogène avéré	Possible <sup>5</sup>	Dans le cadre de l'utilisation d'une chaudière à bois
Blanchiment des serres	Chaux (hydroxyde de calcium)	Irritation cutanée  Lésions oculaires graves	Possible <sup>5</sup>	
Travail en extérieur ou sous serre et tunnel	Rayonnement ultraviolet (UV)	Cancérogène avéré	Certaine <sup>5</sup>	Poussières de kiwis, débris de coquilles

## L'entretien du matériel et des locaux

Toute activité sur les équipements servant à l'application de produits phytopharmaceutiques, occasionne des expositions à ces derniers, que ce soit lors de la **maintenance** (changement des filtres de la cabine, des buses...) ou du **nettoyage** de l'équipement.

Activités	Substances/ Autres agents¹	Catégories de dangers²	Probabilité de présence³	Commentaires
Gestion des déchets chimiques	Substances contenues dans les produits	Selon la substance	Certaine <sup>5</sup>	Présence lors de la manipulation des bidons vides de produits et des PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables).
Maintenance des engins et du matériel Stockage des carburants Remplissage des engins agricoles et transvasement	Substances et résidus de produits de traitement	Selon la substance	Certaine <sup>5</sup>	Présence lors d'interventions sur des engins/outils contaminés (pulvérisation, contact avec du végétal traité) par des produits présentant un danger pour la santé.
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont benzène	Cancérogène avéré Toxique pour les organes avéré (exposition répétée) Sensibilisant respiratoire Sensibilisant cutanée	Certaine <sup>5</sup>	Présence dans : - l'essence, - les vapeurs émises par l'essence - les huiles issues de pétrole (huile moteur, lubrifiant, huile de dégraissage).
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) hors benzène	Cancérogène suspecté Toxique pour les organes avéré (exposition répétée) Sensibilisant respiratoire Sensibilisant cutané	Certaine <sup>5</sup>	Présence dans les carburants diesel, GNR et fioul domestique ainsi que dans leurs émissions de vapeurs.

Maintenance des engins et du matériel Stockage des	Ethylène glycol Diéthylène glycol	Toxique pour les organes suspecté (exposition répétée)	Possible <sup>5</sup>	Présence dans les liquides de refroidissement, les liquides antigel
carburants Remplissage des engins agricoles et transvasement	Naphta lourd (pétrole) ou White Spirit	Toxique pour les organes avéré (exposition répétée)	Possible <sup>5</sup>	Présence dans les produits dégrippants, les produits de protection des bornes de batteries, les produits applicables sur la rouille pour bloquer la corrosion des véhicules
Nettoyage et/ou désinfection du matériel agricole, des eaux d'irrigation, des bâtiments, supports minéraux	Solutions basiques: hydroxyde de sodium (soude), hydroxyde de potassium  Solutions acides: acide chlorhydrique, acide phosphorique  Solutions oxydantes: peroxyde d'hydrogène, hypochlorite de sodium (eau de javel)	Corrosion cutanée  Lésions oculaires graves	Certaine <sup>4</sup>	Présence entre autre dans les produits de nettoyage et/ou de désinfection :  - des équipements en contact avec les denrées alimentaires (chaines de conditionnement, frigos),  - des surfaces (sols, murs, espaces collectifs),  - des engins et outils agricoles.
Soudure à l'arc avec électrodes enrobées, sous protection gazeuse TIG ou MIG	Fumées de soudage d'éléments métalliques	Cancérogène avéré Sensibilisant respiratoire	Rare ⁵	Présence dans les fumées dont la composition et la dangerosité varie en fonction du métal d'apport, du métal de base, du revêtement ou des gaz protecteurs  Pour plus de détails, voir la FAR 15 « Soudage/brasage des métaux »

<sup>1</sup> Cette liste recense les principaux agents chimiques et physiques exposant potentiellement à des risques sur la santé et ne prétend pas à l'exhaustivité.

Cancérogène, Mutagène, toxique pour la reproduction avéré/supposé = CIRC 1 (avéré) ou 2A (probable). UE Catégorie 1A/1B. Règlement CLP: H350, H340, H360 Cancérogène, Mutagène, toxique pour la reproduction suspecté = CIRC 2B (possible). UE Catégorie 2. Règlement CLP: H351, H341, H361.

Toxique pour les organes avéré = UE Catégorie 1. Règlement CLP H370 (Exposition unique) et H372 (Exposition répétée)

Toxique pour les organes présumé = UE Catégorie 2. Règlement CLP H371 (Exposition unique) et H373 (Exposition répétée)

Sensibilisant = UE Catégorie 1. Règlement CLP H334 (respiratoire) et H317 (cutané)

Lésions oculaires graves = UE Catégorie 1. Règlement CLP H318 et H314

Corrosion cutanée = UE Catégorie 1A, 1B ou 1C. Règlement CLP H314

Irritation cutanée = UE Catégorie 2. Règlement CLP H315

- 4 Probabilité de présence établie sur la base de 388 évaluations du risque chimique (ERC) faites dans des entreprises de la filière Viticulture sur la France métropolitaine, entre janvier 2017 et décembre 2019. Elle se décline en 5 niveaux suivant le pourcentage d'ERC dans lesquelles la substance est retrouvée : « certaine » (dans 100 à 90% des ERC), « très fréquente » (dans 90 à 75% des ERC), « fréquente » (dans 75 à 50% des ERC), « possible » (dans 50 à 20% des ERC) ou « rare » (dans 20 à 0% des ERC). Ces probabilités de fréquence peuvent varier suivant les pratiques territoriales.
- <sup>5</sup> Probabilité de présence établie de par la connaissance de l'activité, se déclinant en 5 niveaux : « certaine », « très fréquente », « fréquente », « possible » ou « rare ».

## Pour aller plus loin :

Le site Santé Sécurité au travail en Agriculture de la MSA https://ssa.msa.fr/

Exemples de documents issus du sité SSA.MSA https://ssa.msa.fr/document/pour-votre-sante-lire-et-comprendre-les-nouvelles-etiquettes/

https://ssa.msa.fr/document/grossesse-fertilite-et-produits-chimiques/

La classification et l'étiquetage selon le règlement CLP https://clp-info.ineris.fr/sites/clp-info.gesreg.fr/files/documents/tableau\_cl\_fr.pdf

Dossier Risques chimiques de l'INRS, notamment :

La suppression ou substitution des produits chimiques dangereux

 $\underline{\text{http://www.inrs.fr/risques/chimiques/suppression-substitution-produits-chimiques-dangereux.html}$ 

La protection collective contre les risques chimiques

http://www.inrs.fr/risques/chimiques/protection-collective.html

Le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France <a href="https://ephy.anses.fr/">https://ephy.anses.fr/</a>

SEIRICH : Système d'Evaluation et d'Information sur les Risques CHimiques en milieu professionnel

https://www.seirich.fr/

Le site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

https://agriculture.gouv.fr/sante-et-securite-au-travail

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour chaque substance, la liste des dangers peut ne pas être complète car seuls ont été ciblés les dangers suivants :

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Probabilité de trouver la substance/l'agent (généré ou utilisé) dans l'exploitation selon l'activité concernée.